



MINISTÈRE  
DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Le Plan culture et ruralité



**1 AN D' ACTIONS POUR  
RENFORCER LA PLACE  
DE LA CULTURE DANS  
LES TERRITOIRES RURAUX**

— 11 juillet 2025



# Sommaire

**05 ÉDITORIAL**

**06 INTRODUCTION**

**08 DES DYNAMIQUES CONCRÈTES ET VISIBLES PAR SECTEUR**

08 **Axe 1** - Fanfares, musées, évènements... Valoriser les initiatives locales

10 **Axe 2** - Radios, librairies, festivals, monuments... Soutenir les acteurs et les lieux de proximité

11 **Axe 3** - Résidences, itinérance, réseaux... Faciliter la mobilité des artistes, des œuvres et des publics

13 **Axe 4** - Projets, initiatives, réhabilitations... Accompagner les porteurs de projets avec une ingénierie adaptée



# Éditorial



Rachida Dati © Laurent Vu  
Ministère de la Culture,  
SIPA PRESS

En 2024, j'ai lancé une grande concertation nationale sur la culture en ruralité. Vous avez été plus de 32 000 à répondre, à partager vos attentes, vos expériences, votre attachement à une culture vivante sur tous les territoires. Ce travail collectif a mis en lumière une réalité forte : il n'y a pas de désert culturel mais un besoin accru de soutien, d'accompagnement et de reconnaissance des initiatives locales.

De cette concertation est né le Plan culture et ruralité, qui fête aujourd'hui sa première année d'existence. Mon ambition n'a pas varié : placer les habitants au cœur de l'action culturelle. Cette priorité s'est traduite par des moyens renforcés à hauteur de 60 millions d'euros consacrés aux projets en ruralité en 2024 et 2025. Sur trois années, ce seront donc 100 millions d'euros supplémentaires qui auront bénéficié au renforcement de la culture dans tous nos territoires.

Grâce à cet effort inédit et à l'engagement de nos services déconcentrés (DRAC), les résultats sont là.

En un an, ce sont 163 nouvelles résidences d'artistes qui ont vu le jour dans nos campagnes. Plus d'une centaine de musées ruraux sont soutenus pour améliorer l'accueil des publics et la médiation culturelle. 280 radios associatives et 30 festivals ont bénéficié d'un appui renforcé pour favoriser leur rayonnement local. Enfin, 250 structures culturelles de proximité sont accompagnées afin de soutenir l'itinérance et l'organisation d'événements locaux.

Dans les mois qui viennent, le déploiement d'artothèques sur l'ensemble du territoire renforcera encore cet accès de proximité aux œuvres et à la création.

Le Plan culture et ruralité, c'est aussi un appui fort aux collectivités territoriales, avec un doublement du nombre d'heures de présence des architectes-conseils de l'État et le renforcement des unités départementales de l'architecture et du patrimoine avec l'appui d'un second architecte des bâtiments de France (ABF) dans les départements qui n'en comptent qu'un. Les ABF jouent un rôle essentiel dans la préservation de notre patrimoine et de notre cadre de vie.

Enfin, ce plan réaffirme mon engagement en faveur des monuments historiques, première porte d'entrée vers la culture pour de nombreux citoyens.

Ce n'est qu'un début. Ce plan continuera à se déployer avec la même ambition : faire vivre la culture partout et pour tous. Vous pouvez compter sur ma détermination.

Bon anniversaire au Plan culture et ruralité !

**Rachida Dati**  
Ministre de la Culture

# Introduction

En janvier 2024, Rachida Dati a lancé le Printemps de la ruralité, une concertation nationale sur la vie culturelle dans les territoires ruraux, qui a abouti en juillet 2024 au Plan culture et ruralité : un plan de 23 mesures, dont la mise en œuvre a pu débuter dès 2024.

Première étape indispensable, le Printemps de la ruralité avait pour objectif de réfléchir collectivement à une évolution de la politique culturelle en ruralité et de ses modalités. Cette concertation a pris différentes formes :

- une consultation numérique auprès d’habitants, de représentants de collectivités, d’acteurs culturels et d’acteurs du monde associatif qui a suscité 35 280 connexions ;
- 44 événements-débats en région organisés par les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) ;
- une mission de l’Inspection générale des affaires culturelles ;
- un sondage sur la vie culturelle en zone rurale ;
- deux missions parlementaires.

À l’issue de cette concertation nationale, l’ensemble des éléments recueillis a permis de composer un corpus d’idées et d’enseignements, de rappeler les dispositifs déjà existants et les pistes d’action, ainsi que d’identifier les freins et les opportunités de la culture en ruralité.

L’analyse de ces ressources a contribué à l’élaboration des 23 mesures du Plan culture et ruralité, annoncé le 11 juillet 2024 par la ministre Rachida Dati. Il vise à renforcer la place de la culture au cœur des territoires ruraux selon 4 axes :

- **la valorisation de la culture et des initiatives locales ;**
- **le soutien aux acteurs et au maillage culturels de proximité ;**
- **la mobilité des artistes, des œuvres et des publics ;**
- **l’accompagnement des porteurs de projet par une ingénierie adaptée.**

Ces 23 mesures concrètes sont depuis mises en place, amplifiant les dynamiques existantes. Le ministère de la Culture a mobilisé dès 2024 **20,5 millions d’euros** pour lancer le Plan culture et ruralité, permettant de déployer rapidement de nombreux projets au plus près et au service des territoires.

En 2025, les mesures du Plan culture et ruralité continuent à se déployer sur l’ensemble du territoire pour un montant de **41 348 250 €**, avec la poursuite et le lancement de nombreuses mesures, parmi lesquelles la modernisation des musées ruraux (4 millions €), l’aide aux marchands de presse (500 000 €), la diffusion du cinéma dans tous les territoires (3 490 000 €), l’action territoriale des établissements publics du ministère de la culture (470 000 €), les résidences d’artistes en ruralité (530 000 €), ou encore les contrats départementaux lecture (1 million €).

Par ailleurs, se déploie le Plan arts et traditions populaires ainsi que le **Plan Fanfare** en ruralité (1 558 250 millions €). Si le Plan Fanfare est désormais bien inscrit parmi les dispositifs de soutien national en direction des pratiques culturelles des habitants, il était nécessaire de renforcer le soutien du ministère à d'autres pratiques culturelles, insuffisamment valorisées (musiques et danses traditionnelles, chant choral et polyphonique, contes, pratiques artistiques inscrites au Patrimoine culturel immatériel). Ce sont ainsi 110 projets soutenus dans ce cadre dont 84 en ruralité, auxquels s'ajoute plus de 80% des projets du Plan Fanfare dédiés à la ruralité.

Dans le domaine des festivals, ce sont **30 festivals ruraux** qui bénéficieront d'une aide spécifique cette année (600 000 €).

Dans le domaine du patrimoine, les **musées ruraux** sont accompagnés en 2025 pour leur modernisation et ainsi renforcer leur attractivité. Les **monuments historiques** occuperont une place centrale cette année dans le cadre du Plan culture et ruralité avec 25 millions € consacrés aux monuments historiques dont du patrimoine religieux. Ce budget permettra de maintenir un engagement fort sur les travaux de restauration des immeubles et des objets mobiliers situés en milieu rural. En plus de la dotation ordinaire des DRAC, ces moyens leur permettront de prioriser les subventions de restauration des monuments historiques situés en zone rurale. L'**ingénierie** dans le domaine de l'architecture et du patrimoine sera renforcée (500 000 €) avec un doublement des vacations d'architecte urbaniste de l'Etat, un parcours de formation à destination des collectivités territoriales ayant un Monument historique en gestion proposée par le CMN Institut et la création de postes d'architectes des bâtiments de France dans 3 départements ruraux.

Les crédits du Plan **Mieux produire, mieux diffuser** ont notamment été réorientés en direction des territoires ruraux en 2025. Ce plan, qui vise à rationaliser la production et la diffusion du spectacle vivant en s'appuyant notamment sur des coopérations et des mutualisations, permettra ainsi d'accompagner de la diffusion itinérante comme des résidences de création (3,7 millions € en 2024 et 2025). Scènes nationales, scènes conventionnées, scènes de musique actuelle, fonds régionaux d'art contemporain notamment bénéficieront de soutien pour leurs actions en ruralité (itinérance, médiation, actions hors-les-murs, actions de coopération et de co-construction par exemple).

# Des dynamiques concrètes et visibles par secteur

## AXE 1

1. « Villages en fête » : soutenir les pratiques culturelles festives et collectives ancrées dans les territoires (chant choral, danses, contes, fanfares, carnivals, théâtre, parade...)
2. Moderniser et renforcer l'attractivité des musées ruraux
3. Faire du pass Culture l'outil de géolocalisation de référence pour découvrir l'offre et la vie culturelles de proximité dans les territoires ruraux
4. Rendre visible au niveau national et local le patrimoine culturel immatériel français

---

## FANFARES, MUSÉES, ÉVÈNEMENTS... VALORISER LES INITIATIVES LOCALES

Les territoires ruraux sont riches de nombreuses initiatives culturelles locales, comme les fêtes de village, qui permettent aux habitants de se retrouver autour de pratiques culturelles collectives (chant choral, danses, fanfares, contes, théâtre, carnivals, parades...) ancrées dans le patrimoine culturel immatériel de leur territoire.

Dans le cadre de la mesure « Villages en fête », 133 projets ont ainsi été soutenus dans 252 villages et communautés de communes en 2024 couvrant 13 régions (11 en Hexagone et 2 en Outre-Mer). L'extension du Plan Fanfare aux arts et traditions populaires en 2025 a renforcé ce soutien initiatives locales festives.

Le **patrimoine culturel immatériel** (PCI), autre mesure phare, a également été mis à l'honneur avec l'organisation, en novembre 2024, d'une cérémonie nationale d'inclusion à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel et le lancement, en juin 2025, d'un agenda national du patrimoine culturel immatériel accompagné d'un site dédié : « Vivre le patrimoine culturel immatériel » disponible sur [immateriel.culture.gouv.fr](https://immateriel.culture.gouv.fr). Grâce à une carte interactive et participative, les acteurs culturels et les événements liés au patrimoine culturel immatériel qu'ils organisent sur leur territoire gagnent en visibilité et en notoriété à échelle nationale.

Le ministère met ainsi en lumière la diversité et la vitalité de ce patrimoine vivant qui rassemble les pratiques, savoir-faire et traditions qui se transmettent de génération en génération : artisanat, musiques, danses, fêtes, carnivals, cuisines, jeux, ou encore connaissances et pratiques liées à la nature. Le patrimoine culturel immatériel est sans doute ce que la culture peut offrir de plus inclusif, une culture pour tous et surtout faite par tous. Toutes ces pratiques culturelles parfois les plus quotidiennes, les plus ancestrales constituent notre bien commun.

Une expérimentation est actuellement menée dans la région Grand Est pour rendre visible les nombreuses initiatives culturelles des territoires. L'application du pass Culture permet dès à présent à tous les habitants de la région Grand Est de géolocaliser l'offre culturelle de proximité disponible, sans nécessité d'être un bénéficiaire jeune. En fonction des résultats de cette expérimentation « **pass Culture ouvert à tous** » sera généralisée à l'ensemble du territoire en 2026.

Du musée Lalique de Wingen-sur-Moder (Grand Est) à l'écomusée de Marie-Galante (Guadeloupe), du musée de céramique gallo-romaine à Lezoux, en passant par le musée Hector Berlioz à La Côte-Saint-André (Auvergne-Rhône-Alpes), **les musées situés en zone rurale** sont souvent méconnus alors qu'ils recèlent des œuvres remarquables et des trésors témoignant de l'histoire des territoires, de leurs savoir-faire spécifiques, de leurs habitants et des artistes qui y ont vécu. Les territoires ruraux sont donc riches de leur patrimoine que l'on peut découvrir notamment dans les 363 musées de France implantés en ruralité. 160 d'entre eux sont désormais recensés et valorisés dans un guide national intitulé « Musées de France - Itinéraires en territoire rural » et disponible depuis le 13 mai 2025 via une web application (<https://guide-desmuseesruraux.grandpalaisrmn.fr/fr/accueil>). Une édition papier de ce catalogue des collections en région rédigée par l'historienne de l'art Camille Vieville et préfacée par Thomas Schlessler, historien de l'art et écrivain, sera publiée à l'automne prochain.

## AXE 2

5. Accroître le soutien aux radios associatives rurales et d'outre-mer
  6. Soutenir l'action culturelle des librairies rurales et expérimenter de nouvelles formes itinérantes
  7. Aider les marchands de presse en ruralité à moderniser leurs espaces de vente
  8. Affirmer les monuments historiques dans leur rôle d'animateur culturel du territoire
  9. Festivals à l'année : aider les festivals en ruralité à déployer une action territoriale structurante et une programmation hors saison
  10. Développer 50 « scènes culturelles de proximité » portées par les acteurs de l'éducation populaire dans des territoires à faible densité d'équipements culturels
  11. Ouvrir des centres culturels de proximité dans les établissements de l'enseignement agricole
  12. Aider les cafés, mairies et lieux polyvalents en zone rurale à rémunérer les artistes employés pour des spectacles et concerts
  13. Lutter contre les déserts architecturaux en incitant et en préparant les jeunes architectes à l'installation en milieu rural
- 

## **RADIOS, LIBRAIRIES, FESTIVALS, MONUMENTS...** SOUTENIR LES ACTEURS ET LES LIEUX DE PROXIMITÉ

Le Printemps de la ruralité a permis de souligner la nécessité de mieux soutenir les acteurs culturels de proximité. Ces territoires comprennent 57% des lieux culturels, dont 72% des bibliothèques et 55% des monuments historiques. L'effervescence culturelle qu'ils connaissent souvent est un terreau de cohésion et de fierté : c'est elle qui permet de dire qu'il n'y a pas de désert culturel en France.

Il est donc apparu important de reconnaître et valoriser la culture présente dans les territoires ruraux et ses spécificités locales, notamment en soutenant les dynamiques associatives locales.

Radios, librairies, cafés cultures, monuments historiques, marchands de presse, le Plan vient en soutien à ces lieux et ces acteurs indispensables pour la vitalité culturelle locale.

Des **aides aux marchands de presse** majorée seront disponibles en 2025, afin qu'ils modernisent leurs espaces de vente pour un montant total de 500 000€.

En Martinique, la librairie la Kazabul, spécialisée en bande-dessinée, a été soutenue pour créer une **librairie itinérante**, pour proposer des rencontres d'auteurs et des animations qui touchent les habitants des communes éloignées de Fort-de-France.

Les **282 radios associatives rurales et ultramarines** ayant bénéficié d'un bonus moyen de l'ordre de 10 000 € ont pu ainsi développer leur animation culturelle locale souvent permise par l'engagement de bénévoles. À Avallon dans l'Yonne, Radio Avallon propose à la fois informations locales, magazines mais aussi reportages au sein d'établissements scolaires pour y raconter les actions d'éducation et culturelles qui s'y développent.

**Six scènes culturelles de proximité** dans des Maisons des jeunes et de la culture (MJC) et dans une structure de la Ligue de l'enseignement se mettent également en place en 2025 à Charlieu, la Châtre, Montbard, Sedan, Lussac les Châteaux et dans le nord de la Mayenne.

Les **monuments historiques** seront l'une des priorités du plan en 2025 (25 millions €). Affirmer les monuments historiques dans leur rôle d'animateur culturel du territoire, c'est aider les édifices en ruralité pour qu'ils bénéficient prioritairement des outils développés par le ministère : fonds incitatif pour le patrimoine, mission patrimoine en péril, mesure prises en faveur du patrimoine religieux. 55% des monuments historiques se situent dans des communes rurales et il est essentiel pour le ministère de la Culture de s'assurer que le Plan culture et ruralité puisse bénéficier à ces lieux patrimoniaux qui incarnent l'histoire comme la vitalité de nos territoires.

Enfin, des crédits spécifiques en 2025 seront dédiés aux **festivals en ruralité** (600 000 €).

## AXE 3

14. Approfondir la diffusion du cinéma dans tous les territoires
  15. Soutenir les communes ou EPCI en milieu rural dans la mise en place de solutions de mobilité
  16. Valoriser et déployer l'action territoriale des grands établissements nationaux
  17. Déployer un réseau de 100 artothèques sur le territoire
  18. Organiser une résidence d'artistes par département implantés en ruralité
- 

### RÉSIDENCES, ITINÉRANCE, RÉSEAUX...

#### FACILITER LA MOBILITÉ DES ARTISTES, DES ŒUVRES ET DES PUBLICS

L'éloignement géographique des territoires ruraux des équipements culturels, majoritairement implantés en ville, appelle des réponses spécifiques pour permettre à leurs habitants un égal accès à l'offre culturelle.

Depuis de nombreuses années, les directions régionales des affaires culturelles, les opérateurs culturels nationaux et les structures culturelles labellisées du territoire déploient des solutions sur mesure pour faciliter la mobilité des artistes, des œuvres et des publics. Les résidences d'artistes, la diffusion itinérante de spectacles et de cinéma, les actions hors-les-murs des opérateurs culturels nationaux, comme par exemple le programme des Micro-Folies piloté par la Villette, des structures culturelles labellisées, comme les Centres dramatiques nationaux (CDN), les Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), les scènes nationales et les scènes de musiques actuelles (SMAC) et des structures conventionnées, comme les scènes conventionnées d'intérêt national « art en territoire », sont des leviers essentiels de l'aménagement artistique et culturel du territoire. Avec le Plan culture et ruralité, le ministère de la Culture a renforcé ces dispositifs, faisant de l'action culturelle en ruralité une priorité de sa politique.

Le CNC a porté plusieurs mesures pour approfondir la **diffusion du cinéma dans les territoires** : 250 structures ont été aidées via le soutien aux circuits de cinéma itinérants, aux festivals locaux, aux médiateurs dans les salles de cinéma et au réseau de jeunes ambassadeurs. 38 circuits de cinéma itinérants ont ainsi été soutenus pour acheter du matériel (1M€) et renforcer leurs équipes (500 000€/an). Animés par des bénévoles, ces cinémas itinérants diffusent des films dans des communes rurales, proposent des actions d'éducation aux images et des événements (rencontres avec des réalisateurs, festivals...) qui sont des temps forts de convivialité.

De même, le soutien renforcé aux **artothèques** par l'enrichissement de leurs collections et la création d'antennes relais ou structures mobiles, pilotées par le Centre national d'art contemporain (CNAP) permet de développer la circulation des œuvres d'art dans les communes rurales.

Plus généralement, l'ensemble des opérateurs culturels nationaux du ministère de la Culture ont été mobilisés pour développer des actions hors-les-murs en ruralité. À titre d'exemples :

- l'Opéra de Paris a intégré une classe d'une école rurale dans son programme d'éducation artistique et culturelle « 10 mois d'orchestre et d'opéra » et a développé un projet Opéra en milieu rural en Guyane ;
- le Centre des monuments nationaux (CMN) a modernisé 12 dispositifs de médiation afin de recréer l'envie vers le monument et a mis en œuvre des résidences de philosophes (Aigues-Mortes et Carcassonne) et d'auteurs (Talcy, Mont Saint-Michel, Nohant, Carcassonne) pour révéler le patrimoine local et le faire redécouvrir, grâce à un nouveau regard, aux habitants qui vivent à proximité ;
- le Centre Pompidou a organisé son festival pluridisciplinaire « Hors Pistes », devenu pour l'occasion « Hors Champs », au village de Hermes et aux espaces du Quadrilatère – Centre d'art de Beauvais (Oise) où les artistes sélectionnés ont mis en valeur leur lien fort avec le territoire des Hauts-de-France, intégrant le rapport au terrain et interrogeant les liens entre paysages ruraux et rêves, traditions populaires et mythologies modernes ;
- l'Ensemble intercontemporain a organisé des concerts en milieu rural, accompagnés d'actions d'éducation artistique et culturelle ;
- le Centre national de danse (CND) a déployé sur les territoires sa manifestation festive et inclusive « 1km de danse », dans le cadre d'une expérimentation, dans le but d'accompagner l'essaimage de la manifestation ;
- les établissements nationaux de l'Enseignement supérieur ont également été mobilisés, notamment l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD) pour son programme « Design des territoires » qui déploie des résidences de designers et des designeuses dans les territoires ruraux, notamment forestiers et littoraux et ultramarins et les écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) organisent des résidences d'architectes dans les communes rurales, contribuant à porter un regard neuf sur le potentiel de ces territoires et à renouveler le regard de leurs habitants sur leur commune.

Concernant la mobilité des artistes, **163 nouvelles résidences d'artistes**, sur un temps long d'au moins deux mois, ont permis de renforcer la présence d'artistes dans 83 départements et 15 régions (dont deux en Outre-Mer). Ces résidences de territoire associent tous les publics (jeunes, adultes, publics éloignés de l'offre culturelle) au processus de création sur une thématique en lien avec le territoire. Elles favorisent ainsi la rencontre des publics avec des artistes vivants qui sont des « passeurs » de leur art et démocratisent l'accès à la culture. Par ailleurs, le Plan « Mieux produire, mieux diffuser » a également permis de développer des résidences de création et la diffusion de spectacles en itinérance dans les territoires ruraux.

Lever le frein de l'éloignement géographique des lieux culturels consiste également à faciliter la **mobilité des publics**. L'expérimentation Caravelle, débutée en 2023 dans le département de la Haute-Marne, puis dans l'Aube en 2024 et dans les Vosges en 2025, permet ainsi à des jeunes ruraux de se déplacer vers les lieux culturels de la région Grand Est grâce à un financement partagé par l'État, la Région et les départements concernés.

## AXE 4

19. Libérer l'ingénierie à tous les niveaux pour coordonner et renforcer des projets culturels dans les territoires ruraux
20. Identifier au sein de chaque DRAC un interlocuteur ruralité dédié, en particulier pour les maires
21. Réarmer l'Etat local sur les missions liées à l'architecture et au patrimoine
22. Déployer une ingénierie spécialisée dans le domaine de l'architecture et du patrimoine pour les communes rurales
23. Développer les missions d'ingénierie des bibliothèques départementales

---

### PROJETS, INITIATIVES, RÉHABILITATIONS...

#### ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS AVEC UNE INGÉNIERIE ADAPTÉE

La problématique de l'ingénierie culturelle pour les territoires ruraux a été au cœur des enjeux identifiés lors du Printemps de la ruralité.

L'identification au sein de chaque Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) d'un « référent ruralité », en particulier pour les maires, permet maintenant à chaque commune de bénéficier d'un contact et ainsi d'une porte en dans les DRAC. Les conseillers action culturelle et territoriale peuvent ainsi les aider, les renseigner, conseiller dans leurs projets.

Par ailleurs, le ministère de la Culture va créer en 2025 **trois postes d'Architectes des bâtiments de France** afin de renforcer les effectifs des Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) dans les départements ruraux en tension.

Le CMN Institut proposera, quant à lui, à l'automne 2025 un **parcours de formation** à destination des collectivités territoriales, en ruralité, ayant un monument historique en gestion : gratuit et inédit, il s'adressera à une vingtaine d'élus ou agents des communes rurales leur permettant de suivre trois sessions de deux jours de formation. D'abord en Occitanie, ce parcours se poursuivra dans d'autres régions en 2025.

Dans le domaine de la lecture publique, les **contrats départementaux lecture** entre les DRAC et les départements se déploient : 38 des 56 départements ruraux sont d'ores et déjà couverts par un contrat permettent de développer cette ingénierie. Les bibliothèques départementales qui en bénéficient jouent un rôle clé au service de la lecture publique (collections mutualisées pour les bibliobus, aides aux animations, aux expositions et aux festivals, mise en place de résidences d'auteurs, organisation de la diffusion des contenus numériques aux usagers des communes rurales, formation des 60 000 bénévoles intervenant dans les réseaux de lecture ruraux). En Meurthe-et-Moselle par exemple, 150 lieux maillent le territoire autour de la médiathèque départementale qui compte ainsi 130 bibliothèques partenaires (60% des bibliothèques sont situées en milieu rural).

Ce contrat départemental lecture permettra pendant les trois prochaines années de poursuivre l'offre de formation et le renforcement de la professionnalisation des équipes des bibliothèques-partenaires, à travers notamment des plans de formation spécifiques. Il prévoit aussi des actions en faveur des publics en situation de handicap et de la jeunesse (résidences de journalistes dans des bibliothèques, en partenariat avec des collègues).



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Contact presse**

Délégation à l'information et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31

Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)

[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)